

Élections complémentaires

Communication en application de l'article 189 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003

Par arrêté ministériel du 23 août 2022, Madame la Ministre de l'Intérieur a fixé la date des élections complémentaires au 20 novembre 2022 afin de procéder à l'élection complémentaire de deux conseillers communaux pour la Commune de Mertzig, suite à la démission de Madame Cathy Meurisse en date du 20 mai 2020 et au changement de résidence de Madame Mady Weber en date du 2 août 2022.

Les candidats devront se déclarer au plus tard le 21 septembre 2022 avant dix-huit heures.

Les électeurs désireux de voter par correspondance devront en aviser le Collège des Bourgmestre et Échevins au plus tard le 26 octobre 2022 si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse au Luxembourg, respectivement au plus tard le 11 octobre 2022 si le bulletin doit être envoyé à une adresse à l'étranger.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Mike Poiré, Bourgmestre
Stefano D'Agostino, Échevin
Isabelle Elsen-Conzemius, Échevine